



Réunion publique du Conseil consultatif de quartier « Epinettes-Bessières »

le 28 janvier 2015
à l'école élémentaire 92, boulevard Bessières Paris 17^e

Thème La Propreté

à la tribune :

Jérôme DUBUS, Conseiller de Paris, Délégué du Maire
Olga JOHNSON, Conseillère de Paris, en charge de la Cohésion citoyenne et de l'Égalité des Chances
Olivier RAYNALT, Chef de la Division territoriale, Direction de la propreté et de l'eau
Jean-François LEVEQUE, Chef d'exploitation du 17^e, Direction de la propreté et de l'eau
Thierry PAIGNEAU, Chef de secteur, Direction de la propreté et de l'eau

Jérôme DUBUS introduit la réunion en rappelant que la Ville de Paris est responsable de la Propreté et que les arrondissements n'ont pas autorité sur les services de la Propreté. Toutefois des évolutions se profilent avec le nouveau Plan propreté de l'arrondissement qui prévoit une action plus territorialisée et menée en étroite concertation avec la mairie d'arrondissement. Les conseils de quartier seront sollicités pour repérer les points noirs en termes de Propreté de manière à établir un Plan propreté d'arrondissement en phase avec le diagnostic de terrain.

Les services de la Propreté proposent également des actions de prévention localisées qui se déroulent sur une semaine et permettent de sensibiliser les habitants. Et enfin, la Ville de Paris appelle à plus de civisme à travers une journée de mobilisation des habitants « Paris fais-toi belle » pour des opérations de nettoyages symboliques. Cette action est prévue le 30 mai prochain.

Olga JOHNSON ajoute qu'une étude récente fait apparaître que le cadre de vie et le bien-être figure en 2^{ème} position parmi les priorités des français. La Propreté participe de la qualité du cadre de vie, elle constitue donc une priorité à prendre en compte.

Olivier RAYNALT présente l'organisation des services de propreté de la Ville de Paris : parmi les 6000 agents affectés à la propreté de la commune, 380 personnes sont dédiées au 17^{ème} arrondissement. Les agents travaillent en roulement tous les jours (hormis le 1^{er} mai), de 6h à 21h.

Selon les arrondissements, la collecte des déchets ménagers à Paris est effectuée par la Ville ou bien par des entreprises privées. Celle du 17^{ème} arrondissement est entièrement assurée par la régie publique. Les missions de propreté (balayage, lavage) sont exclusivement réalisées par les services municipaux.

La collecte des **bacs verts** a lieu tous les jours (y compris dimanche et jours fériés) de 6h à 12h. Il y a plus de 21.000 bacs verts dans le 17^e.

La collecte des **bacs jaunes** a lieu les lundis & jeudis de 6h à 12h. Si les bacs sont refusés suite à un mauvais tri, ils sont à présenter le lendemain avec les bacs verts. Il existe plus de 8.000 bacs jaunes dans le 17^e.

La collecte du verre – **bacs blancs** – a lieu les vendredis matin de 6h à 17h. Il y a plus de 5.000 bacs blancs dans le 17e ainsi que 51 colonnes à verre sur l'arrondissement.

Les **corbeilles** de la voie publique sont vidées tous les jours, voire 2 fois par jour.

L'enlèvement des **encombrants**, est gratuit et se fait dans la demi-journée. Il suffit de prendre RDV au 3975 (*Prix d'un appel local et temps d'attente gratuit*). Ce service est efficace, unique en Europe, et malgré tout, sur les 200 dépôts collectés, chaque jour, dans le 17ème, la moitié sont encore des dépôts sauvages.

L'**Eco-Point mobile** est un nouveau service en expérimentation dans le 17^e. Il permet la collecte de petits encombrants et déchets « complexes » des particuliers (piles, radios, ampoules, pots de peinture, déchets électriques et électroniques, vêtements...). Ce service est proposé les 1er et 3ème samedis de chaque mois au 170, rue Cardinet (le long du parc Martin Luther King).

Depuis l'extension de la loi de lutte contre le tabagisme aux cafés, restaurants et boîtes de nuit, on note une présence croissante de **mégots de cigarettes** sur les trottoirs et dans les caniveaux. Les mégots sur les voies publiques peuvent être limités par des solutions simples et appropriées, telles que la pose de cendriers sur pied ou muraux – avec exonération des droits de voirie : pour en savoir davantage cliquez sur le lien suivant [Limitez les mégots](#)

Depuis 2013, il existe un nouveau dispositif « **Dans ma Rue** » qui permet de signaler les anomalies constatées dans la rue via une application mobile ou un formulaire en ligne. Retrouvez l'application mobile en cliquant sur le lien suivant [DansMaRue](#) et cliquez sur le lien suivant pour accéder directement au formulaire [formulaire internet](#)

L'enlèvement des graffitis, le nettoyage des marchés alimentaires, le salage et le déneigement des chaussées relèvent également des missions Propreté de la Ville de Paris.

En réponse aux questions des habitants, **les intervenants** répondent :

- 1489 PV ont été dressés sur la salubrité en 2014. Les effectifs se composent de 4 agents dans le 17^e. Ils agissent par roulement de 6h du matin à 20h. Un renforcement est attendu avec la mise en place de Brigades vertes. Le montant de l'amende pour tout détritrus jetés sur la voie publique s'élève à 35€, l'augmentation de ce montant est en pourparlers.
- Les agents ASVP verbalisent uniquement les infractions liées à la circulation.
- Les bacs pour les particuliers sont gratuits (financés par les impôts locaux) et il n'y a pas de limite fixée sur le nombre distribué.
- Les sacs des corbeilles publiques ne sont pas conçus pour accueillir des déchets lourds ou du verre.
- La déchetterie la plus proche du quartier se trouve à Porte de La Chapelle dans le 18^{ème}. Son accès est gratuit pour les particuliers parisiens.
- La colonne à verre Porte de Saint Ouen a été déplacée rue Bréchet suite aux travaux
- Certaines zones sont des voies privées et ne relèvent pas de l'action du service public, il revient aux copropriétés de nettoyer ces espaces.
- La petite ceinture ferroviaire appartient à RFF (Réseau ferré de France), l'entretien de cette zone leur revient. Malgré plusieurs demandes d'intervention de la mairie, RFF n'assure qu'un à deux nettoyages par an.
- Il existe des panneaux de signalisation mobiles indiquant l'interdiction de dépôts sauvages ou encore d'uriner...

Jérôme DUBUS conclut la réunion par des remerciements à l'attention des habitants et des intervenants.

Vos interlocuteurs propreté 17^e

Tél. 39 75 (*Prix d'un appel local et temps d'attente gratuit*) ou 01 45 61 57 17

Pour l'enlèvement gratuit d'objets encombrants

Tél. 39 75 ou <http://encombrants.paris.fr>

**Pour signaler des problèmes de nuisances ou de propreté
dans les parcs et jardins ou équipements sportifs :**

Tél. unique : 39 75

**Pour déposer piles, radios, ampoules, pots de peinture, déchets électriques et
électroniques, vêtements...**

Eco-Point mobile : les 1^{er} et 3^{ème} samedis de chaque mois au 170, rue Cardinet